



Crédit photo : EDF-Pierre SOISSON

POUR UNE CONTRIBUTION DE MIDI-PYRENEES A LA TRANSITION ENERGETIQUE

Editorial du Président



Energie : la France doit rester un leader mondial, et Midi-Pyrénées être un exemple !

Le Conseil économique, social et environnemental de Midi-Pyrénées a élaboré cet avis au moment même où le débat sur la transition énergétique au niveau national et régional s'engageait. Le CESER a déjà adopté un avis sur le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) le 18 Juin 2012.

Ainsi, la région Midi-Pyrénées n'a pas de spécificité propre en matière énergétique par rapport à la France : la production d'électricité à partir des énergies renouvelables a progressé sans constituer une alternative aux moyens de production traditionnels. La croissance des besoins en énergie tant des particuliers que du secteur économique doit être prise en compte dans les politiques énergétiques. Ces consommations sont assurées aujourd'hui par le pétrole (44%), l'électricité (20%), le gaz naturel (18%), les EnR (13%), l'hydroélectricité représentant l'essentiel de la production EnR (92%) en Midi-Pyrénées.

Ainsi, la transition énergétique n'est pas une rupture. En effet, elle repose sur la prise en compte d'une nouvelle donne visant l'efficacité énergétique porteuse d'enjeux sociétaux et de compétitivité importants sur un temps long. Nous sommes tous conscients que nous devons optimiser les besoins, aller vers la sobriété énergétique tant des entreprises que des collectivités, et valoriser les sous-produits afin de permettre un meilleur développement d'un bouquet énergétique régional. La Région peut mettre en œuvre une politique régionale forte avec la création d'une véritable filière industrielle dédiée aux énergies renouvelables, structurer et valoriser la recherche, développer les formations, insérer la transition énergétique dans les déplacements et l'urbanisme notamment.

Il nous appartient également de continuer à défendre le service public de l'énergie afin que les collectivités locales puissent jouer pleinement leur rôle dans le développement des énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et la lutte contre le changement climatique. En effet, au moment où est abordé à nouveau publiquement le renouvellement des concessions sur l'hydraulique, soyons vigilants aussi et attachés à la pérennité du service public de l'énergie dont les barrages sont un élément important.

La France est un leader mondial de l'énergie et doit... le rester !

*Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Midi-Pyrénées*

CESER Midi-Pyrénées
18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tel : 05 62 26 94 94
Fax : 05 61 55 51 10
ceser@ceser-mip.fr
www.ceser-mip.fr

POUR UNE CONTRIBUTION DE MIDI-PYRENEES A LA TRANSITION ENERGETIQUE



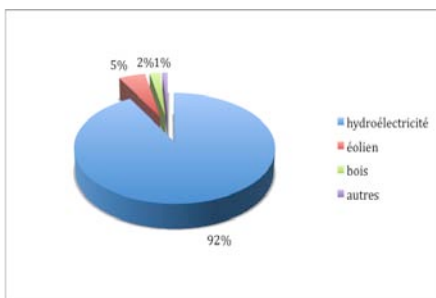
Marielle GAUDOIS
Didier LASCOUMES
Co-rapporteurs



Conscient de l'enjeu de la mutation vers une économie à faible teneur en carbone, de la nécessité de l'infléchissement durable des consommations d'énergie et de la production de gaz à effet de serre dans tous les secteurs de la vie économique, et en conséquence de la révision des modes de production et des systèmes d'organisation urbaine, périurbaine, rurale, le Conseil Economique Social et Environnemental a adopté un avis le 24 octobre 2013 sur la transition énergétique. Cette préoccupation n'est pas nouvelle pour la deuxième assemblée régionale qui, dès juin 2005, adoptait un avis intitulé « Quelle politique énergétique pour Midi-Pyrénées ? », dont le but était d'alerter la Région sur les mesures à mettre en place.

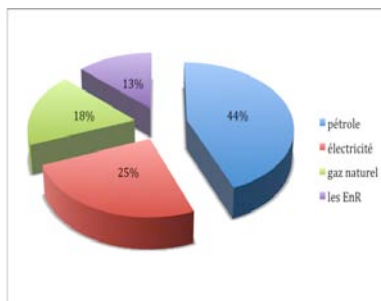
Aujourd'hui, le CESER considère qu'une réelle transition énergétique demande de sortir des schémas traditionnels d'adaptation des acteurs aux décisions prises à d'autres échelles. **L'objectif étant de passer d'une énergie, principalement fossile, à une énergie de demain principalement renouvelable.**

Après une analyse du contexte international, européen et national, ce nouvel avis du CESER présente un état des lieux d'un mix énergétique et ses perspectives en Midi-Pyrénées.



Répartition de la production d'EnR
en région

Répartition des consommations
énergétiques en région



Pour une véritable filière industrielle dédiée aux énergies renouvelables

Dans cet Avis, le CESER demande au Conseil Régional de mettre en œuvre une politique régionale forte pour **la création d'une véritable filière industrielle dédiée aux énergies renouvelables (EnR)**. Pour construire cette politique, il présente **six propositions** qui s'appuient sur les atouts de la région et sur les politiques déjà engagées.

Développer l'activité économique liée à la filière énergie

- Créer un cluster énergie autour de la biomasse et des déchets, dans les domaines du bois énergie, de la méthanisation, des bio carburants de nouvelle génération, de l'hydrogène notamment pour des applications de mobilité et de stockage d'énergie
- S'appuyer sur les pôles de compétitivité existants, notamment le pôle énergie interrégional DERBI, pour des activités de transformation énergétique de la biomasse et des déchets
- Développer des activités industrielles liées aux réseaux intelligents (smart grids) en collaboration avec ERDF
- Préparer la création d'une activité industrielle autour de la collecte, du démantèlement et du recyclage des panneaux photovoltaïques

Développer, structurer et valoriser la recherche

- Coordonner les actions de R & D en matière de transition énergétique
- Intégrer la SATT et l'incubateur dans cette valorisation de la recherche
- Intégrer dans la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) le domaine de la transition énergétique
- Poursuivre et valoriser l'étude des ressources naturelles du sous sol : géothermie, charbon et potentiellement le gaz de schiste

Développer les formations

- Le CESER invite le Conseil Régional, le Rectorat et le PRES Université de Toulouse à intégrer cette filière, avec toutes ses composantes, dans les cursus régionaux de formation à tous les niveaux
- Développer des formations énergies renouvelables dans les métiers transverses
- Faire connaître et populariser les savoirs faire et métiers correspondants

**POUR UNE CONTRIBUTION DE MIDI-PYRENEES
À LA TRANSITION ENERGETIQUE**

Insérer la transition énergétique dans les déplacements et l'urbanisme

- Intégrer au sein des agglomérations les modes de transport « doux » et les transports collectifs alliant plusieurs caractéristiques : inter-modalité, coordination entre les divers modes de transport, cadencement satisfaisant pour les usagers .
- Poursuivre le plan de rénovation énergétique des logements sociaux et inciter à la rénovation des bâtiments anciens privés, grâce à un système d'aide au financement des travaux d'économie d'énergie et des diagnostics associés
- Favoriser les projets mettant en œuvre des procédés techniques économes en énergie, en lien avec une implication sociale innovante et renforcée, dans le but de pallier à toute augmentation de la précarité énergétique
- Développer la production d'énergies renouvelables au plus près des zones de consommation comme les équipements publics, les ZAC...

Construire la faisabilité socio-technique et assurer l'appropriation citoyenne

- Piloter la mise en œuvre de projets collaboratifs en amont de toute nouvelle initiative en matière de maîtrise de l'énergie ou d'installation de production EnR.
- Favoriser le débat démocratique, en développant la recherche en Sciences Humaines et Sociales, en rapport avec l'énergie sur le thème de l'évolution des comportements
- Développer les expérimentations d'économie positive sur quelques territoires, et faire connaître les résultats
- Conforter les actions de « culture scientifique et technique » sur le thème des économies d'énergie et de la transition énergétique

Assurer les financements et simplifier les réglementations

- Obtenir les crédits du nouveau plan de relance industrielle de l'Etat, du Contrat de Plan Etat - Région, et se servir de l'effet levier attendu dans le cadre des programmes européens 2014-2020 qui ciblent notamment l'innovation, la recherche, et la transition énergétique
- Simplifier l'ensemble de la réglementation des autorisations de produire des énergies renouvelables, et avoir une visibilité à long terme des prix de rachat, afin de sécuriser les investissements
- Simplifier la gestion administrative des demandes de financement des TPE et PME/PMI en matière de recherche et de transfert de technologie, notamment pour la transition énergétique

L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet www.ceser-mip.fr

Chargée de mission : Elena TERRAZZONI elena.terrazzoni@ceser-mip.fr 05 62 26 94 81

Secrétariat : Isabelle ABOUT isabelle.about@ceser-mip.fr 05 62 26 94 92